

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 04 07 008

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 9

Pouvoirs 4

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'avril à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Présents : MM Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE, Rémi VASSEUR à Josette BALFIN, Amélie RAPHAËL à Justine JAMBON, Séverine RODET à Guy TAVERNIER

Absents et excusés : Michel CHANEL Lydia LEAO Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Justine JAMBON

OBJET : Vote des comptes administratifs 2024

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 289 680, 19

Recettes : 1 918 506, 76

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 884 465, 08

Recettes : 1 934 850, 89

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 580, 76

Recettes : 50 291, 09

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 136 275, 86

Recettes : 124 044, 89

BUDGET TRANSITION ENERGETIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 17 183, 85

Recettes : 75 708, 48

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 890, 78

Recettes : 108 363, 92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2024 présentés.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 07 avril 2025

Yves GALIEGUE – 1^{er} adjoint

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Compte Administratif 2024

Mairie de BUELLAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, Budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2024 s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 580, 76

Recettes : 50 291, 09

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 136 275, 86

Recettes : 124 044, 89

1. Section de Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	2 096, 08	
75	Autres produits de gestion courante		28 527, 47

Recettes de fonctionnement

Elles sont composées des revenus des baux commerciaux, tels que le salon de coiffure et la boucherie.

Dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures, ;

2. Section investissement

La chaudière gaz de la boucherie a été remplacée en 2024 pour un montant de 2 760 euros.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
Compte Administratif 2024
Mairie de BUELLAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, Budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2024 s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 289 680, 19

Recettes : 1 918 506, 76

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 884 465, 08

Recettes : 1 934 850, 89

1. Section de Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	313 857, 62	
012	Charges Personnel +frais assimilés	531 779, 29	
65	Autres charges de gestion	106 065, 29	
66	Charges financières Exceptionnelles	17 972, 45	
70	Produits des services, domaine et vente		160 283, 39
73	Impôts et Taxes		76 700, 02
74	Dotations, subventions, et participations		201 514, 99
75	Autres produits de gestion courante		53 579, 20
77	Produits exceptionnels		253 701, 66

2. Recettes de fonctionnement

Les communes perçoivent les impôts « ménages » : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. La taxe d'habitation ayant été supprimée.

Dans le respect des engagements pris par le Conseil Municipal, les taux d'imposition communaux 2024 sont restés identiques à ceux de 2023 :

- Taxe foncière bâtie : 17,91 % (+ 13,97% taux départemental transféré)
- Taxe foncière non bâtie : 41,61 %

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 313 857, 62 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures etc. en baisse par rapport à l'exercice 2023.
- 531 779, 29 € de masse salariale ; l'année 2024 fût marquée par des arrêts maladies ordinaires avec des remplacements (agents cdd). La collectivité compte 16 agents (8 temps pleins et 8 temps non complets) dont 10 affectés au service périscolaire (cantine et garderie), 3 agents au service administratif et 3 agents au service technique.
- 106 065, 29 € d'autres charges de gestion courante ce qui comprend les subventions aux associations, les indemnités des élus, la subvention CCAS, participations aux organismes... ;

2. Section investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations Fonds divers réserves		51 077, 05
040	Opérations d'ordre	29 970, 29	310 765, 93
16	Remboursement d'emprunt et Dettes assimilés	104 027, 29	
20	Immobilisations incorporelles	10 298, 40	
204	Subventions d'équipement versées	3 276, 89	
21	Immobilisations corporelles	226 499, 44	2 707, 64
23	Travaux	238 662, 50	
13	Subventions d'investissement	123 208, 00	

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- des amortissements de l'exercice ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2022 ;
- des taxes d'urbanisme ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, Agglomération) ;

2.2. Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 104 024, 29 € en 2024 soit : 57€/hab.

Les principaux travaux effectués : travaux d'amélioration énergétique de la salle des fêtes et kiosque.

Fait le 7/04/2025.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Compte Administratif 2024

Mairie de BUELLAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024– BUDGET TRANSITION ENERGETIQUE

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, Budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 17 183, 85

Recettes : 75 708, 48

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 890, 78

Recettes : 108 363, 92

1. Section de Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 279, 98	
70	Produits des services, domaine et vente		32 439, 64
66	dettes	1 656, 45	
74	Dotations, subventions, et participations		0

Recettes de fonctionnement

Elles concernent uniquement la production des panneaux photovoltaïques installés sur le gymnase.

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes, prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures...

2. Section investissement

Elle est composée du remboursement de la dette.

